



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question orale n° 1199

Texte de la question

M. Francois Asensi souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur l'articulation entre la politique de la ville et les dispositifs des zones d'education prioritaire en Seine-Saint-Denis, afin de lutter contre l'echec scolaire. L'echec scolaire est particulierement criant en Seine-Saint-Denis, ou les taux de reussite au baccalaureat et le niveau de qualification des jeunes sortant du systeme scolaire et educatif sont largement inferieurs a la moyenne nationale. Pourtant, ce determinisme social n'est pas une fatalite. Les dispositifs des « zones d'education prioritaire » (ZEP) permettent d'ameliorer les resultats scolaires des jeunes, grace a des moyens supplementaires, des equipes educatives stables et mobilisees et la constitution d'un partenariat entre les eleves, les familles et la communaute scolaire. La politique de la ville pourrait offrir le cadre ideal pour realiser ces partenariats. Pourtant, l'harmonisation entre contrats de villes, ZUS (zones urbaines sensibles) et ZEP n'est toujours pas impulsee au niveau local, alors que le pacte de relance pour la ville prevoit que « le ministere de l'education nationale appliquera dans un delai maximal de trois ans son dispositif prioritaire a l'ensemble des quartiers qualifies de zones urbaines sensibles au titre de la politique de la ville pour en faire des sites urbains prioritaires pour l'education ». A Sevrans, en Seine-Saint-Denis, plusieurs quartiers difficiles sont sous contrats de villes depuis 1994, et l'un d'eux sera prochainement classe en « zone urbaine sensible ». Malgre les violences recurrentes commises dans les colleges Galois et Painleve de ces quartiers, ces deux etablissements ne sont toujours pas classes en « colleges sensibles » ou en ZEP. La mobilisation des parents d'eleves, des enseignants et des elus n'a pas encore abouti a une decision en ce sens, si ce n'est un poste supplementaire de CPE (conseiller principal d'education), un poste de surveillant d'externat supplementaire et un renforcement du nombre de volontaires en service national au college Paul-Painleve. Quant aux eleves du lycee Blaise-Cendrars de Sevrans, dont beaucoup sont issus de ces quartiers, ils viennent de mener un mouvement de protestation contre le manque de moyens humains et materiels dans leurs classes de BEP (brevet d'etudes professionnelles). Alors que le bilan du dispositif des ZEP, que l'on dit positif, aurait du etre communique aux parlementaires avant la discussion budgetaire, il lui demande d'engager les moyens financiers necessaires au classement des etablissements scolaires de la ville de Sevrans et d'impulser sans tarder, au niveau de l'inspection d'academie, toutes les conditions d'un partenariat indispensable a sa reussite.

Texte de la réponse

M. le president. M. Francois Asensi a presente une question no 1199.

La parole est a M. Francois Asensi, pour exposer sa question.

M. Francois Asensi. Monsieur le secretaire d'Etat a la recherche, l'echec scolaire est particulierement criant en Seine-Saint-Denis, ou les taux de reussite au bac et le niveau de qualification des jeunes sortant du systeme scolaire et educatif sont inferieurs a la moyenne nationale.

D'apres l'inspection d'academie de la Seine-Saint-Denis, les pourcentages d'eleves en retard scolaire sont edifiants: en CM 2, 27,01 % dans ce departement contre 18,7 % au niveau national, en sixieme, 36,88 % contre 25,3 % au niveau national, en troisieme, 46,06 % contre 29,7 % au niveau national.

Les pourcentages de réussite au brevet des collèges sont de 64,55 % dans le département contre 75 % en France. Ceux du baccalauréat de 63,24 % pour le bac général et de 69,07 % pour le bac professionnel contre 75 % et 72,70 % au niveau national.

Cet échec scolaire touche majoritairement les jeunes issus des familles défavorisées. Selon les enquêtes du ministère de l'éducation nationale, 19 % des enfants d'ouvriers sont bacheliers contre 72 % des enfants de cadres; 56,6 % des élèves en difficulté à l'entrée en sixième sont des enfants d'ouvriers; 48,3 % sont des enfants dont les parents n'ont aucun diplôme, alors que ces deux catégories représentent respectivement 38,1 % et 28,3 % des effectifs d'élèves en sixième. L'école reste donc un lieu de reproduction des inégalités sociales dues à l'origine et au milieu social.

Pourtant, ce déterminisme social n'est pas une fatalité et le rôle éducatif de l'école reste encore le dernier rempart contre l'exclusion. Depuis 1982, le service public de l'éducation nationale a mis en place des dispositifs fondés sur la discrimination positive des plus défavorisés, dans le cadre des zones d'éducation prioritaires - ZEP. On compte aujourd'hui 563 ZEP comprenant 6 185 établissements scolaires, dont 37 lycées, un million d'élèves et 75 654 enseignants sont concernés.

Les ZEP reposent sur des projets d'action communs entre établissements d'un quartier ou d'une ville avec pour objectif d'améliorer les résultats scolaires des jeunes et pour moyens des postes d'enseignant supplémentaires avec des indemnités spéciales. La réussite de ce dispositif repose sur des équipes éducatives stables et mobilisées ainsi que sur la constitution d'un partenariat entre les élèves, les familles et la communauté scolaire soutenue par les élus locaux.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le secrétaire d'État, qu'un quart des quartiers classés «sensibles» en Ile-de-France se situe en Seine-Saint-Denis. À Sevran, plusieurs quartiers difficiles, comme Rougemont ou Les Beaudottes, sont sous contrats de villes depuis 1994. Le quartier Pont-Blanc-Butte-Montceaux doit être classé prochainement en «zone urbaine sensible». Malgré les violences récurrentes commises dans les collèges Galois et Paul-Painlevé de ces quartiers, ces deux établissements ne sont toujours pas classés en «collèges sensibles» ou en ZEP. C'est absolument incompréhensible, monsieur le secrétaire d'État ! La mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et des élus n'a pas encore abouti à une décision en ce sens, si ce n'est un poste supplémentaire de CPE, un poste de surveillant d'externat supplémentaire et le renforcement du nombre de volontaires en service national au collège Paul-Painlevé.

Quant aux élèves du lycée Blaise-Cendrars de Sevran, dont beaucoup sont issus de ces quartiers en difficulté, ils viennent de mener un mouvement de protestation que j'estime légitime contre le manque de moyens humains et matériels dans leurs classes de BEP.

Les enseignants du lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois se sont déclarés solidaires de leurs collègues de Sevran, en constatant que les moyens qui leur étaient accordés ne correspondaient pas complètement aux exigences de leur classement en «zone sensible».

Le rapport de l'inspection d'académie précise lui-même que «la présence massive d'enseignants débutants ou à statut précaire dans les établissements scolaires des quartiers difficiles aggrave la situation d'instabilité des équipes enseignantes» et que «les besoins en médecins, infirmiers, et assistants sociaux scolaires restent importants malgré les créations de postes réalisées ces dernières années en raison de la dégradation rapide des conditions de vie dans de nombreux quartiers et cités sensibles».

Avec un diagnostic aussi alarmant, qu'attendez-vous, monsieur le secrétaire d'État, pour prendre des mesures radicales en faveur de l'éducation dans ce département ?

Alors que le bilan du dispositif des ZEP, que l'on dit positif, aurait dû être communiqué aux parlementaires avant la discussion budgétaire, je vous demande d'engager les moyens financiers nécessaires au classement des établissements scolaires de la ville de Sevran et d'«impulser» sans tarder l'inspection d'académie au niveau de toutes les conditions d'un partenariat indispensable à sa réussite.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'État à la recherche. Monsieur le député, je voudrais tout d'abord vous rappeler que la situation scolaire du département de la Seine-Saint-Denis est suivie avec une attention toute particulière par le ministère de l'éducation nationale.

C'est pourquoi le ministre a souhaité que l'encadrement des écoles et des collèges soit renforcé dans votre département.

Pour le premier degré, cela se traduit par une augmentation régulière du ratio professeur/élèves des écoles qui, de 4,84 en 1991, est passé à 5,01 en 1996.

La progression du nombre d'heures par eleve au college de 1,206 en 1992 est passee a 1,238 en 1996. En outre, il faut souligner que d'importants recrutements de nouveaux maitres ont induit un rajeunissement de l'encadrement.

Pendant longtemps, la Seine-Saint-Denis a manque de maitres formes. Or les recrutements massifs operes depuis 1993 ont permis de faire evoluer la situation d'une maniere significative, comme le montre la progression du nombre de professeurs issus des IUFM nommes dans les ecoles, les colleges et les lycees: 370 professeurs des ecoles en 1993 et 680 en 1996, 585 professeurs de college en 1993 et 670 en 1995 et 290 professeurs de lycee en 1993 et 382 en 1995.

Je vais maintenant vous repondre plus precisement sur le classement en zone d'education prioritaire.

La carte des zones d'education prioritaires est arreee dans chaque academie par le recteur, apres consideration, d'une part, des situations respectives des ecoles et etablisements qui accueillent des eleves issus de milieux defavorises et, d'autre part, des moyens financiers. Cette carte tient evidemment compte des objectifs et des mesures definis dans le cadre de la politique de la ville.

Les aménagements au reseau des zones d'education prioritaire relevent des recteurs et s'inscrivent necessairement dans le cadre des moyens alloues a l'education nationale, notamment pour ce qui concerne les indemnites specifiques attribuees aux personnels exerçant en zone d'education prioritaire. Il en resulte la necessite de compenser toute nouvelle entree dans le dispositif prioritaire par une sortie, degageant ainsi des moyens equivalents au sein de l'academie.

En application de ces dispositions, le recteur de l'academie de Creteil est seul competent en la matiere pour proceder a un reamenagement de la carte des zones d'education prioritaire, en tenant le plus grand compte de la diversite des situations locales pour repartir les dotations attribuees globalement dans son academie.

L'academie de Creteil beneficie des moyens supplementaires au titre des zones d'education prioritaires et des etablisements sensibles.

La carte des ZEP a ete arreee par le recteur en 1990 sur la base des etudes et propositions faites par les inspecteurs d'academie des trois departements et qui tenaient compte des trois facteurs principaux suivants: la necessite de former un ensemble geographique et educatif coherent, la volonte des acteurs de terrain - enseignants, directeurs d'ecoles, chefs d'etablissement, inspecteurs de l'education nationale, evidemment municipalites - d'elaborer un projet, enfin, le repérage des difficultes socio-economiques et culturelles des quartiers et des publics concernes.

Il faut rappeler que des credits supplementaires limites peuvent etre obtenus par tout etablissement, qu'il soit en ZEP ou non, sensible ou non, dans le cadre du comite d'environnement social dont l'etablissement choisit ou non de se doter.

Compte tenu du montant annuel delegue a l'academie de Creteil, soit 608 883 francs, et des demandes formulees, une attribution moyenne de 5 000 francs est effectuee pour chaque nouveau comite d'environnement social. Les comites d'environnement social deja en activite recoivent en moyenne 2 300 francs.

Par ailleurs, des subventions sont allouees aux ecoles et aux colleges dans le cadre de la convention FAS-Academie de Creteil. Pour la Seine-Saint-Denis, quatre ecoles et six colleges ont ete subventionnees a hauteur de 63 000 francs, subvention FAS incluse, sur l'exercice 1995.

En ce qui concerne votre departement, monsieur le deputé, il faut distinguer les degres d'enseignement.

Dans le premier degre, l'inspecteur d'academie a mis en place un dispositif d'allocation des ressources permettant de tenir compte des trois types de situation suivant: ZEP, contrat de ville et zone dite «banale».

Dans le second degre, les colleges et les lycees recoivent un budget et une dotation horaire globale, la DHG. Celle-ci permet d'etablir le nombre de divisions de l'etablissement, d'ou le nombre d'eleves par classe. Les etablisements ZEP ou «sensibles» recoivent une DHG pouvant représenter jusqu'a 110 % de la DHG pour un etablissement equivalent «banal».

En ce qui concerne plus precisement la situation des colleges Painleve et Galois, a Sevrans, je vous indique qu'ils font partie des vingt-quatre etablisements que le service public d'enseignement de Seine-Saint-Denis s'est engage, dans le cadre de la politique de la ville, a faire benefier de moyens supplementaires, a l'instar des etablisements classes en ZEP, leur permettant ainsi de ne pas depasser un effectif moyen de vingt-cinq eleves sur l'ensemble des quatre niveaux.

A ce titre, les colleges Painleve et Galois beneficient d'un nombre d'heures par eleve de 1,312 et de 1,230 alors que le ratio heure-eleve moyen des ZEP et/ou en contrat de ville est de 1,247. En outre, l'un de ces etablisements s'est vu doter de moyens d'encadrement supplementaires - conseiller principal d'education,

surveillant et appeles du contingent.

Ces deux colleges sont egalement susceptibles d'etre integres en zone urbaine sensible.

M. le president. La parole est a M. Francois Asensi.

M. Francois Asensi. Je vous remercie, monsieur le secretaire d'Etat, de votre reponse assez complete.

Toutefois, je ferai observer que les indications que vous avez fournies ne correspondent pas a la situation reelle de la Seine-Saint-Denis. Ce departement souffre d'inegalites flagrantes; or les mesures que vous proposez ne permettront pas d'etablir une veritable discrimination positive.

Quelques chiffres suffiront pour montrer que la ville de Sevran est en difficulte: depuis 1990, le nombre des emplois y a diminue de 10 % et celui des chomeurs y est passe de 11 % de la population active, en 1990, a 16 %; le potentiel fiscal par habitant y est de 1 701 francs, soit dix fois moins qu'a Puteaux ou a Boulogne; les quartiers beneficiant de contrats de ville accueillent 54 % de la population; la contribution des habitants de la ville de Sevran a la taxe d'habitation represente 44 % des ressources fiscales alors que la moyenne est de 19 % pour la Seine-Saint-Denis. Cette ville est donc vraiment en grande difficulte. Voila pourquoi je demande que cette situation specifique soit bien prise en compte et que des zones d'education prioritaire soient creees. Vous me dites, monsieur le secretaire d'Etat, que c'est au rectorat d'en decider, mais vous avez suffisamment d'influence pour l'inciter a prendre une decision positive.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1199

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 novembre 1996, page 7586

Réponse publiée le : 4 décembre 1996, page 7843

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 1996